



Message N° 43

15 janvier 2013

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat, nous vous soumettons le rapport concernant les crédits de paiement supplémentaires acceptés par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'exécution du budget cantonal de l'exercice 2012.

La rigueur dans l'exécution du budget est un principe très largement respecté par les services et établissements. Cette règle souffre cependant quelques exceptions lorsque – en particulier – des circonstances nouvelles, particulières et imprévisibles viennent remettre en cause les prévisions. De telles situations peuvent entraîner des dépassements qui obligent alors les services et établissements à requérir un supplément de crédit.

Les différentes demandes en la matière ont toutes fait l'objet d'une justification par les secteurs et Directions concernés. Les requêtes ont été examinées par la Direction des finances avant d'être soumises au Conseil d'Etat. Le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires est transmis à la Commission des finances et de gestion avec le présent message.

Au total, pour l'exercice 2012, 49 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts. Ils concernent les services et rubriques comptables suivants:

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
POUVOIR JUDICIAIRE			
2100	Tribunal cantonal		608 000
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	110 000	40 000
2105 Tribunaux d'arrondissement			
3130.000	Prestations de service par des tiers	33 120	173 000
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	2 497 000	60 000
3181.006	Pertes sur créances, affaires civiles	183 000	30 000
3199.064	Assistance judiciaire civile	2 152 000	150 000
2111	Ministère public		
3000.102	Traitements des juges	2 536 070	30 000
3010.101	Traitements du personnel administratif	3 607 230	15 000
2120 Justices de paix			
3010.100	Traitements du personnel	3 130 180	40 000
3090.000	Frais de formation	10 000	70 000
POUVOIR EXÉCUTIF – CHANCELLERIE			
3100	Conseil d'Etat		35 000
3170.100	Déplacements	96 000	20 000
3105	Chancellerie d'Etat		
3130.002	Taxes postales	50 000	15 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
	INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT		1 798 060
3200	Secrétariat général		
5470.100	Prêts de formation	500 000	120 000
3202.1	Service de l'enseignement obligatoire de langue française		
3170.100	Déplacements	135 000	10 000
3208	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide		
3090.000	Frais de formation	30 000	20 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	34 000	6 000
3130.102	Frais des mesures de nature pédago-thérapeutique	3 674 700	236 400
3170.100	Déplacements	12 000	8 000
3636.009	Subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spéciales hors du canton	5 110 000	850 500
3256	Haute école pédagogique		
3130.000	Prestations de service par des tiers	105 200	20 000
3270	Archives de l'Etat		
3100.100	Fournitures de bureau	35 000	15 000
3271	Bibliothèque cantonale et universitaire		
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	29 000	28 000
3272	Conservatoire		
3060.000	Pensions de retraite	2 320	165 660
3110.100	Achats de mobilier	14 300	8 500
3273	Musée d'art et d'histoire		
3110.100	Achats de mobilier	35 000	10 000
3281	Service des biens culturels		
3130.000	Prestations de service par des tiers	187 000	300 000
	SÉCURITÉ ET JUSTICE		1 533 900
3300	Secrétariat général		
3130.000	Prestations de service par des tiers	350 000	25 000
3335	Service de la population et des migrants		
3110.200	Achats de machines	1 200	8 600
3345.1	Commandement et services généraux		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	181 540	240 000
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	7 000	120 000
3130.010	Transports	170 000	17 000
3345.2	Gendarmerie		
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	650 000	80 000
3144.001	Aménagement d'immeubles loués	50 000	20 000
3151.305	Entretien du matériel et des appareils de circulation	47 000	26 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3345.3	Police de sûreté		
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	228 400	28 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	874 000	220 000
3199.061	Débours pénaux	48 000	12 000
3345.4	Ecoles de police		
3090.000	Frais de formation	186 700	20 000
3355	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons		
3130.000	Prestations de service par des tiers	249 200	375 800
3365	Etablissements de Bellechasse		
3090.000	Frais de formation	30 000	12 000
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	180 000	30 000
3111.303	Achats de matériel et d'appareils d'exploitation	200 000	30 000
3112.000	Achats de vêtements de service, de literie et de lingerie	100 000	30 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	635 000	150 000
3137.000	Impôts sur les véhicules	30 000	8 000
3144.002	Constructions d'immeubles	100 000	20 000
3150.301	Entretien du matériel et des appareils	92 000	30 000
3375	Service de la protection de la population et des affaires militaires		
3199.002	Frais de protection de la population	51 500	31 500
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS			210 000
3430	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires		
3090.000	Frais de formation	65 000	25 000
3111.500	Achats de véhicules	-	35 000
3445	Service des forêts et de la faune		
3511.000	Versements aux fonds	-	150 000
ÉCONOMIE ET EMPLOI			937 000
3500	Secrétariat général		
3130.002	Taxes postales	4 000	48 000
3542.1	Service de la formation professionnelle		
3130.038	Visites aux apprentis	468 000	130 000
3138.001	Frais d'examens	2 893 000	530 000
3542.2	Ecole professionnelle artisanale et industrielle		
3150.302	Entretien des appareils d'enseignement	40 000	52 000
3542.6	Ecole des métiers de Fribourg		
3150.301	Entretien du matériel et des appareils	40 000	37 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3565	Service de l'énergie		
3130.000	Prestations de service par des tiers	155 000	140 000
SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES			14 575 000
3605	Service de la santé publique		
3130.000	Prestations de service par des tiers	252 170	140 000
3130.082	Exploitation du numéro d'appel d'urgence sanitaire	1 816 000	163 000
3153.000	Entretien de matériel et de logiciels informatiques	37 000	17 700
3645	Service de la prévoyance sociale		
3636.007	Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées	70 188 000	3 800 000
3650	Service de l'action sociale		
3632.006	Subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des Fribourgeois domiciliés dans le canton	4 080 000	700 000
3632.012	Subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des Confédérés domiciliés dans le canton	3 920 000	730 000
3632.013	Subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des étrangers domiciliés dans le canton	5 380 000	820 000
3632.019	Subventions cantonales aux communes pour les mesures d'insertion sociale	560 000	240 000
3655	Assurances sociales		
3633.002	Part du canton au financement des allocations familiales fédérales agricoles	2 406 260	69 300
3637.001	Subventions cantonales pour l'assurance maladie	156 000 000	3 990 000
3637.211	Allocations cantonales de maternité	3 000 000	300 000
3637.212	Allocations familiales cantonales en faveur des personnes sans activité lucrative de condition modeste	1 500 000	400 000
3637.216	Financement du contentieux de l'assurance-maladie	8 075 000	2 925 000
3665	Service de l'enfance et de la jeunesse		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	125 000	140 000
3130.000	Prestations de service par des tiers	57 400	100 000
3130.049	Travaux informatiques effectués par des tiers	1 000	40 000
AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS			1 100 000
3808	Service de la mobilité		
3634.003	Indemnités à la Compagnie des chemins de fer fédéraux pour l'exploitation	5 100 000	1 100 000
TOTAL			20 796 960

Les 49 arrêtés de crédits supplémentaires de l'exercice 2012 se répartissent de la manière suivante entre les différents pouvoirs et directions:

	Nombre d'arrêtés	Montant Fr.
Pouvoir judiciaire	7	608 000
Pouvoir exécutif – Chancellerie	2	35 000
Instruction publique, culture et sport	12	1 798 060
Sécurité et justice	7	1 533 900
Institutions, agriculture et forêts	2	210 000
Economie et emploi	5	937 000
Santé et affaires sociales	13	14 575 000
Aménagement, environnement et constructions	1	1 100 000
	49	20 796 960

Concernant ces arrêtés, il convient d'apporter encore les précisions suivantes:

> comparativement à ce qui s'est produit durant la période 1990 à 2011, soit sur les 22 derniers exercices comparables, le volume de 20,8 millions de francs des crédits supplémentaires 2012 est sensiblement supérieur à la moyenne (14,6 millions de francs par an sur la période) et, rapporté au total des dépenses effectives budgétisées, il reste cependant inférieur à cette moyenne 1990–2011 (0,61% en 2012 contre 0,72% sur la période considérée), même si le nombre de crédits supplémentaires demeure important par rapport à la moyenne de ces dix dernières années. Le tableau qui suit illustre le propos:

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémentaires en mio	Montant total des crédits supplémentaires en % du total des dépenses effectives budgétisées
1990	58	19,583	1,58
1991	57	28,708	2,06
1992	63	14,946	0,94
1993	47	14,063	0,79
1994	32	4,185	0,23
1995	38	12,143	0,66
1996	43	20,647	1,09
1997	36	7,340	0,38
1998	33	5,403	0,27
1999	27	15,266	0,75
2000	29	21,265	1,00
2001	27	7,579	0,35
2002	27	15,164	0,69

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémentaires en mio	Montant total des crédits supplémentaires en % du total des dépenses effectives budgétisées
2003	23	12,622	0,54
2004	24	13,547	0,57
2005	33	26,073	1,07
2006	29	18,390	0,73
2007	32	10,923	0,41
2008	31	9,581	0,33
2009	28	14,400	0,48
2010	49	15,246	0,49
2011	38	14,633	0,44
2012	49	20,797	0,61

- > bien que les dépassements de crédits concernent quasiment tous les pouvoirs et directions, il y a lieu de souligner qu'en 2012 cinq arrêtés concernant les contributions pour les écoles spéciales hors du canton, les subventions cantonales pour les frais d'accompagnement dans les EMS, pour l'aide sociale et pour l'assurance maladie (y compris le contentieux) représentent à eux seuls plus des deux-tiers du total des crédits supplémentaires accordés;
- > conformément à la règle, la couverture des crédits supplémentaires sollicités a consisté en une réduction d'autres charges, à l'exception de 3 cas à la Direction de la santé publique pour lesquels il a en effet été procédé à des prélèvements sur des provisions, précisément constituées en vue de couvrir des coûts supplémentaires importants attendus dans le domaine des EMS (jugement Orange, changement de tarifs), de l'aide sociale (provision pour les personnes précarisées par la crise) et de l'assurance maladie.

En conclusion, nous vous invitons à ratifier l'ensemble des crédits supplémentaires ouverts par le Conseil d'Etat, à charge des comptes 2012.